



HAL
open science

Prieurés et prieurés-cure dans les monts du Cantal à la fin du Moyen Âge (XIIIe-XVIe siècles)

Josephine Moulier

► **To cite this version:**

Josephine Moulier. Prieurés et prieurés-cure dans les monts du Cantal à la fin du Moyen Âge (XIIIe-XVIe siècles). Monastères, ressources et territoires de montagnes, Oct 2019, Saint-Antoine-l'Abbaye, France. pp.97-108. hal-04413337

HAL Id: hal-04413337

<https://hal.science/hal-04413337>

Submitted on 23 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PRIEURÉS ET PRIEURÉS-CURE DANS LES MONTS DU CANTAL À LA FIN DU MOYEN ÂGE (XIII^e-XVI^e SIÈCLES)

par Joséphine MOULIER

master 2 recherche en histoire médiévale de l'Université Clermont-Auvergne (CHEC)

« L'an de l'incarnation du Seigneur 1110, l'abbé Arnaud, suivant dans les montagnes [*in montanis*] l'évêque de Clermont [...] reçut l'hospitalité au prieuré de Bassignac¹, qui est à Saint-Pierre. Mais l'évêque prit d'autres routes que celles que l'abbé prévoyait, et, l'évitant, revint dans sa cité épiscopale [...]. Alors l'abbé s'en allant par grandes neiges, froidures et précipices [*per magnas nives et frigora et precipitia*], retourna à Orcet le 1^{er} avril² ».

Cet extrait des Chroniques de l'abbaye Saint-Pierre-le-Vif de Sens, dites de Clarius, est une bonne introduction aux problématiques rencontrées dans la région des Monts du Cantal aussi appelée Haute-Auvergne, et notamment en ce qui concerne le rôle des prieurés de montagne. Au-delà des *topoi* littéraires que l'on croise dans ce récit authentique, les rigueurs du climat et du relief ici exprimées reflètent bien certaines conditions de vie en moyenne montagne. Les hivers sont longs et la route entre le prieuré mauriacois et Orcet est difficilement praticable en raison de l'altitude et de la proximité des montagnes³. Nous prendrons ici en compte l'ensemble des paroisses médiévales comprises au cœur du volcan cantalien et sur ses planèzes (**fig. 1**). Cette zone, au premier regard, s'apparenterait à « un désert spirituel » tant l'implication monastique est faible. Peu d'ordres ont investi cet espace en installant un monastère, ou tardivement, puisque l'on compte seulement le couvent franciscain de Saint-Gal, implanté en 1430 à Murat⁴. Cependant, nous nous intéresserons ici à un élément particulier et très marquant de l'organisation religieuse dans cet espace de moyenne montagne : les prieurés et plus particulièrement, ce que l'on appelle les prieurés-cure. Lors d'une précédente journée d'étude organisée à Saint-Flour et portant sur la géographie ecclésiastique médiévale et moderne, la question des prieurés-cure est apparue comme une problématique encore peu exploitée⁵. Les actes du colloque organisé en 1987 par

1. Commune de Bassignac, canton d'Ydes, arrondissement de Mauriac, Cantal

2. Robert-Henri BAUTIER, Monique GILLES, *Chronique de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, dite de Clarius*, Éd. du CNRS, 1979, p. 163.

3. Orcet, Puy-de-Dôme.

4. AD Cantal, 39 H 1.

5. Colloque « La cartographie ecclésiastique : héritage patrimonial et innovation géomatique »,

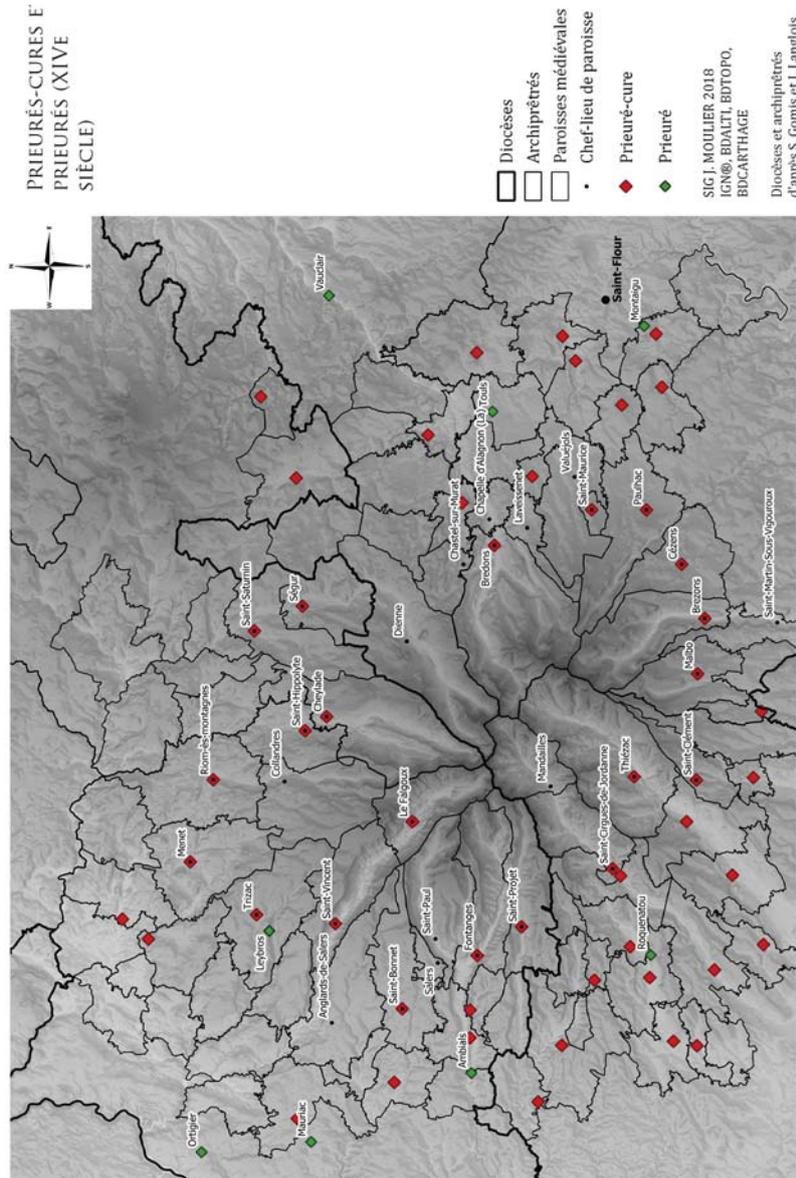


Fig. 1 – Carte des paroisses médiévales et localisation des prieurés-cure dans les Monts du Cantal
Cartographie J. Moulier

Jean-Loup Lemaître, *Prieurs et prieurés dans l'Occident médiéval*, faisaient cependant ressortir quelques aspects de cette vie communautaire particulière, aux effectifs restreints, et très implantée dans les sociétés rurales, plus particulièrement dans les sociétés montagnardes⁶. Plus récemment, le DARA consacré aux *Espaces monastiques ruraux*, problématisait et remettait en perspective l'étude de ces prieurés et prieurés-cure à l'aide d'exemples rhônalpins, y compris dans les régions montagneuses⁷. Cependant, la question des prieurés ruraux et encore plus des prieurés-cure reste complexe, en raison du manque de sources, ou tout simplement d'études. Pour l'instant, en Haute-Auvergne, aucune synthèse historique n'est venue faire le point sur cette question. Ces prieurés ruraux forment une multitude de réseaux de dépendances qui se manifestent par l'hagiotoponymie, le culte des reliques, la collation à la cure, l'hospitalité, etc. Ce sont aussi, à l'origine, des relais qui permettent de gérer localement les possessions des monastères. Le prieur est donc un représentant spirituel autant qu'un gestionnaire et parfois un seigneur, responsable d'une communauté.

UNE FORMULE MONASTIQUE ADAPTÉE À UN ESPACE DE MOYENNE MONTAGNE

Le réseau prioral

Le prieuré rural est un élément ambivalent puisqu'il dépend d'un monastère et relève donc du domaine régulier, mais, dans le cas des prieurés-cure, il assure aussi les fonctions séculières de la paroisse. Pour Michel Aubrun, il est possible de parler de prieuré-cure lorsque ce dernier perçoit la dîme de ceux qui fréquentent son église. Au-delà de cet aspect fiscal, la dualité de cette structure se traduit souvent dans le bâti : l'église priorale est aussi l'église paroissiale et donc le lieu où se déroule la messe dominicale. Lorsque le prieuré dispose de sa propre chapelle, il peut concurrencer l'église paroissiale. Cependant, dans les lieux plus marginaux, la chapelle du prieuré a pu être rapidement transformée en église paroissiale. Il faut d'emblée remarquer que les prieurés-cure sont très nombreux dans les montagnes de Haute-Auvergne puisque plus d'un établissement paroissial sur deux est prioral. Ces prieurés relèvent d'une multitude de centres monastiques : l'abbaye d'Aurillac, le monastère de Mauriac, le prieuré de Saint-Flour devenu mense épiscopale après 1317. Le réseau de ces dépendances se moule sur la carte du relief et fonctionne par ensemble géographique : par vallée ou par planèze. Ainsi, les prieurés d'Aurillac sont situés le long de la vallée de la Jordanne et de la Cère. Le prieuré clunisien de Saint-Flour essaime sur la Planèze avec Cézens, Paulhac ou dans

CHEC, UCA, Saint-Flour, 14 et 15 juin 2018.

6. Jean-Loup LEMAÎTRE, Jacques DUBOIS (dir.), *Prieurs et prieurés dans l'Occident médiéval : Actes du colloque organisé à Paris le 12 novembre 1984*, Genève, Droz, 1987.

7. Jean-François REYNAUD (dir.), *Espaces monastiques ruraux en Rhône-Alpes*, Lyon, Alpara, 2002.

la vallée du Brezons avec Brezons, Saint-Martin-sous-Vigouroux. Néanmoins, selon Arlette Maquet, spécialiste du réseau clunisien dans l'ancien diocèse de Clermont, la colonisation des hautes terres par Cluny est assez tardive. Lorsque l'abbaye décide de s'installer dans les Montagnes, l'espace a déjà été investi par les monastères de Mauriac ou de Saint-Géraud d'Aurillac. C'est seulement à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle que Cluny se reporte sur ces espaces de montagne, notamment avec la fondation du prieuré de Saint-Flour⁸. Quant à Sauxillanges, son expansion dans les montagnes se fait plutôt du côté du Cézallier. Le prieuré de Bonnac lui est donné par Étienne II au X^e siècle. En définitive, hormis à Bredons — prieuré qui dépend de Moissac dans le Tarn — l'influence de Cluny dans les hauteurs semble somme toute relative, d'autant plus que le prieuré de Saint-Flour est voué à disparaître au début du XIV^e siècle, absorbé par le nouvel évêché. Au-delà des limites de l'ancien diocèse de Clermont, deux abbayes importantes ont fondé des prieurés dans les Montagnes : Sainte-Foy de Conques et Saint-Pierre de Moissac. La montagne n'apparaît pas comme un obstacle à l'extension des domaines monastiques. Les prieurés féminins de Chastel-Marlhac et de Riom-ès-Montagnes, au cœur des montagnes et fondés respectivement par Blesle (Haute-Loire) et Lavassin (Puy-de-Dôme), sont de bons exemples de cette perméabilité.

Le domaine monastique

Dans le monde monastique, le prieuré fonctionne comme un relais à l'échelle locale. Cependant, de manière générale, à partir du XIII^e siècle, les créations de prieurés s'arrêtent et les liens avec la maison-mère se relâchent : le prieur doit le plus souvent payer une simple redevance à l'abbaye⁹. Ainsi, dans les Monts du Cantal, il semble que la vocation paroissiale prime presque systématiquement sur la vocation d'approvisionnement de la maison-mère. En effet, d'après les sources écrites, les prieurés possèdent des terres pour subvenir seulement à leurs besoins. Il s'agit également de contrôler un territoire en y installant une sorte de projection miniature du monastère. Cette fonction de relais se traduit concrètement dans la pratique de l'hospitalité. Dans une missive datée de 1474, l'abbé de Moissac annonce l'arrivée d'un frère de l'abbaye au prieuré de Bredons¹⁰. Il doit être accueilli par le prieur qui lui fournira tout ce qui lui sera nécessaire. De la même manière, les abbés sont accueillis dans leurs prieurés pour y loger lors de leurs voyages : l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif de Sens passe ainsi la nuit à Bassignac qui est un prieuré dépendant de Mauriac. Le lien entre implantations monastiques et grands itinéraires est ici très marqué, puisque Bassignac se trouve sur la route reliant Clermont à Mauriac. Dans

8. Arlette MAQUET, *Cluny en Auvergne (910-1156)*, thèse de doctorat sous la direction de Michel PARISSÉ, Université Paris I, 2006, p. 79.

9. Jacques FOVIAUX, « De la dépendance à l'autonomie », in Jean-Loup LEMAITRE, Jacques DUBOIS (dir.), *Prieurs et prieuré... op.cit.*, p. 137-160.

10. AD Cantal 7 H 2.

l'extrait cité au début de l'exposé, le rôle d'hospitalité prend tout son sens lorsque les routes sont difficilement praticables en hiver.

PRIEURÉS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Dans le village

Les prieurés et plus particulièrement les prieurés-cure sont très liés à la vie communautaire et villageoise. Les moines s'installent généralement dans des sites de peuplement ancien. Les vallées et les axes de communication sont privilégiés, notamment dans les régions de montagne aux reliefs marqués. C'est ce que l'on remarque par exemple en Savoie ou en Ardèche¹¹. En effet, dans les Monts du Cantal, si l'on conduit une étude d'hagiotoponymie dans la suite des travaux de Sébastien Fray¹², on constate que la plupart de ces prieurés correspondent à des paroisses mérovingiennes (Trizac, Riom, Saint-Hippolyte, Saint-Cirgues-de-Jordanne, Thiézac, Fontanges, Saint-Saturnin). Cet encadrement paroissial et prioral est ici important et ancien et on ne retrouve pas de situations similaires dans d'autres secteurs de moyenne montagne, comme le plateau de Millevaches en Limousin par exemple¹³. Ces prieurés sont de petits établissements de quelques moines seulement (au minimum deux depuis le concile de Latran III), qui vivent dans un bâtiment jouxtant l'église ou indépendant. D'après ce que nous apprend le terrier de Ségur¹⁴ datant de 1509, le prieuré est indépendant : « *en la rue qui len va du prieuré à la Font* »¹⁵. Ce prieuré est de taille modeste et ses possessions semblent limitées à un pré, une grange, un four et un jardin. Le village de Bonnac, à la lisière du Cézallier, a conservé son bâtiment prioral du XV^e siècle. D'après la notice de la base Mérimée qui lui est consacrée, cet édifice était doté d'une enceinte qui englobait l'église. Pour Bruno Phalip, historien du bâti, les prieurés sont des constructions qui empruntent aux codes de l'architecture aristocratique, mais aussi de l'architecture paysanne. Ce sont le plus souvent des bâtiments rectangulaires sur deux niveaux¹⁶. Aucun document ne permet de connaître l'étendue de la communauté de moines résidant dans ces prieurés, mais l'on peut supposer que les effectifs sont réduits au prieur et à un moine seulement. Pour les prieurés plus importants, comme Bredons, la présence de bâtiments monastiques tels qu'un cloître laisse entrevoir une communauté plus importante.

11. Michel WULLSCHLEGER, « Pouvoirs, vie économique : L'insertion dans le monde », in *Espaces monastiques ruraux en Rhône-Alpes*, Lyon, ALPARA, 2002, p. 126.

12. Sébastien FRAY, *Mise en place et évolution du réseau paroissial en Haute-Auvergne occidentale (Archiprêtres de Mauriac et Aurillac)*, mémoire de maîtrise, Université Blaise Pascal, 1999.

13. Sébastien FRAY, *Mise en place et évolution du réseau paroissial... op.cit.*

14. Commune de Ségur-les-Villas, canton de Murat, arrondissement de Saint-Flour.

15. Archives diocésaines de Saint-Flour, Terrier de Ségur-les-Villas, 1509.

16. Bruno PHALIP, *Seigneurs et bâtisseurs : le château et l'habitat seigneurial en Haute-Auvergne et Brivadois entre le XI^e et le XV^e Siècle*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2000, p. 48.

Concurrences territoriales : prieurés, paroisses et communautés rurales

Si le centre paroissial coïncide dans la plupart des cas avec les principaux pôles de peuplement, certains décalages existent entre l'implantation du prieuré et celle de l'habitat. Le cas du prieuré de Bredons¹⁷ est en ce sens exemplaire des tensions entre un centre urbain et son centre paroissial, qui lui est excentré (**fig. 2**). Édifié sur un dyke basaltique, le prieuré de Bredons demeure difficile d'accès et éloigné de la petite ville de Murat : les habitants, pour se rendre dans l'église priorale pour les offices et les sacrements doivent réaliser un trajet contraignant puisque la ville est dépourvue de sanctuaire paroissial. En effet, le chapitre Notre-Dame de Murat dispose d'une église dédiée à saint Martin, mais cette dernière n'a pas le statut de paroisse. D'après le pouillé du diocèse de Saint-Flour (XIV^e siècle), le prieur de Bredons désigne un vicaire perpétuel en charge des églises de Bredons et de Murat¹⁸. Cette situation paradoxale entraîne un long conflit d'intérêts au XV^e siècle entre les membres du chapitre de Murat et le prieur de Bredons dont témoigne une importante masse documentaire. De multiples pièces de procès regroupées aux archives départementales sous les séries 6 G (Fonds du chapitre de Murat) et 7 H (Fonds du prieuré de Bredons) rendent compte des querelles entre les deux institutions, notamment au sujet des droits ecclésiastiques. Les documents insistent surtout sur le droit de sépulture.



Fig. 2 — Église de Bredons et ville de Murat, vers 1900, AD Cantal 29 Fi 94, fonds Félix Beyne.

17. Commune d'Albepierre-Bredons, canton de Murat, arrondissement de Saint-Flour.

18. Alexandre BRUEL, *Pouillés des diocèses de Clermont et de Saint-Flour du XIV^e au XVIII^e siècle*, Paris, Imprimerie Nationale, 1880, A 159, 231, C 5, 6, 465, p. 249-252.

L'éloignement du cimetière paroissial semble un réel problème pour les populations lorsqu'il s'agit d'enterrer leurs morts et des cimetières illégaux ont vu le jour à Murat. Une charte royale de 1453 intervient alors pour régler ces droits de sépultures¹⁹. De la même manière en 1460, le roi interdit aux chanoines du chapitre d'installer des fonts baptismaux dans leur église. Les enfants qui sont nés à Murat doivent être baptisés à Bredons²⁰.

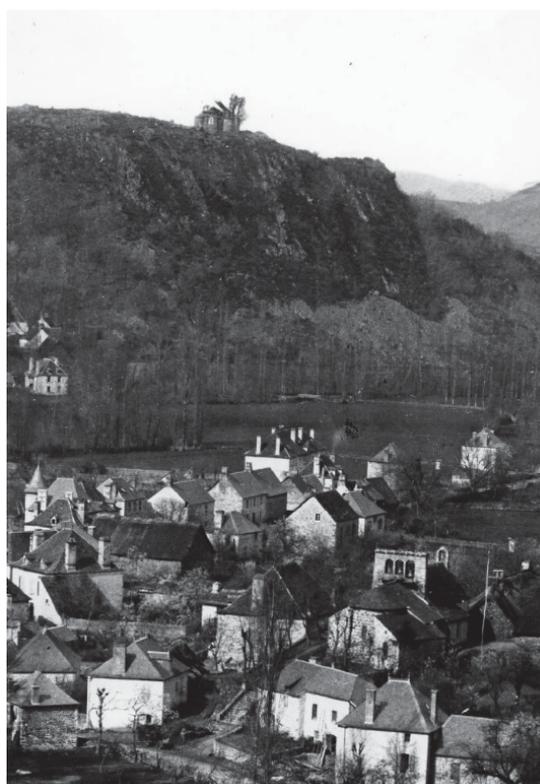


Fig. 3 — Vue d'ensemble du bourg d'Antignac et de la chapelle du Roc-Vignonet, 1910, AD Cantal, 45 Fi 17171, Cliché Delprat.

Parfois, à l'inverse, la coexistence spatiale d'une église priorale et d'une église paroissiale engendre des situations complexes au sein d'une même paroisse. À Antignac²¹ par exemple, le centre paroissial se trouve concurrencé par le prieuré de Vignonet (**fig. 3**). D'après Sébastien Fray, la paroisse originelle formée à l'époque carolingienne dépendait de l'église d'Antignac, qui existait déjà à l'époque mérovingienne. Mais, dans la fausse charte dite de Clovis

19. AD Cantal 6 G 23 (1453).

20. AD Cantal 7 H 24 (1460).

21. Commune d'Antignac, canton d'Ydes, arrondissement de Mauriac.

du XII^e siècle, le lien de dépendance envers le prieuré du Roc-Vignonet est déjà mentionné²². Le prieuré est fondé au XI^e siècle et dépend de la Chaise-Dieu. Il est probable que le prieuré de Vignonet, plus attractif pour les fidèles, a supplanté dans le cours des XI^e-XII^e siècles l'ancien centre paroissial d'Antignac. Cependant, une forme de coexistence dans l'espace et dans la liturgie semble s'être maintenue puisque le pouillé du diocèse de Clermont datant du XVI^e siècle signale que les deux églises continuent à être desservies par un même curé.

Ces exemples traduisent l'importance autant matérielle qu'immatérielle des prieurés dont les liens prestigieux avec de grands centres monastiques assurent le rayonnement auprès des fidèles et une prééminence dans la hiérarchie des lieux sacrés. Dans les Monts du Cantal, le prieuré est un lieu sacré majeur malgré sa taille modeste, attractif ou répulsif pour les populations, mais toujours incontournable.

LE PRIEUR : UN SEIGNEUR

Des droits seigneuriaux particuliers

Le prieur, dans certains cas, est aussi un seigneur. Le terrier de Ségur, du début du XVI^e siècle, conservé aux archives diocésaines de Saint-Flour, est une source précieuse pour la connaissance de ces seigneuries priorales²³. Il permet aussi de mieux comprendre les réalités matérielles afférentes à ces petites structures. Il s'agit d'un registre de 230 pages, en très bon état de conservation, qui contient les reconnaissances faites par les habitants de Ségur et de Villas à leur seigneur, le prieur, Jehan Jouvenroux. Dans ce terrier, le cens se paie en argent, en céréales (seigle, avoine) et en gellines (poules). Nous ne retrouvons pas les traditionnelles corvées (guet, jour de fauche), car le prieur n'est pas un seigneur militaire ni un possesseur terrien.

Pour prendre un deuxième exemple, la liève du prieuré de Bredons de 1462 présente une seigneurie bien différente²⁴. Le prieur Jean Desprat est le seigneur d'un ensemble très éclaté. Au-delà du village de Bredons, des habitants d'Albepierre, de Valuéjols, Valagnon, etc., lui payent un cens en seigle, froment et foin. Il faut rappeler la situation du prieuré dans un contexte féodal particulier. La grande paroisse de Bredons est partagée entre les possessions du vicomte de Murat, le seigneur d'Albepierre, le prieur de Bredons et le roi jusqu'au XIV^e siècle (**fig. 4**). Dans le cas d'Albepierre et de Bredons, Michel Rouche a même parlé de double seigneurie ; avec d'un côté la seigneurie ecclésiastique et judiciaire, et de l'autre la

22. Bruno PHALIP, « Charte dite de Clovis », *RHA*, 1988, t. 51, p. 567-607 et 671-696.

23. Archives diocésaines de Saint-Flour, Terrier de Ségur-les-Villas, 1509.

24. AD Cantal, 7 H 16 (1462).

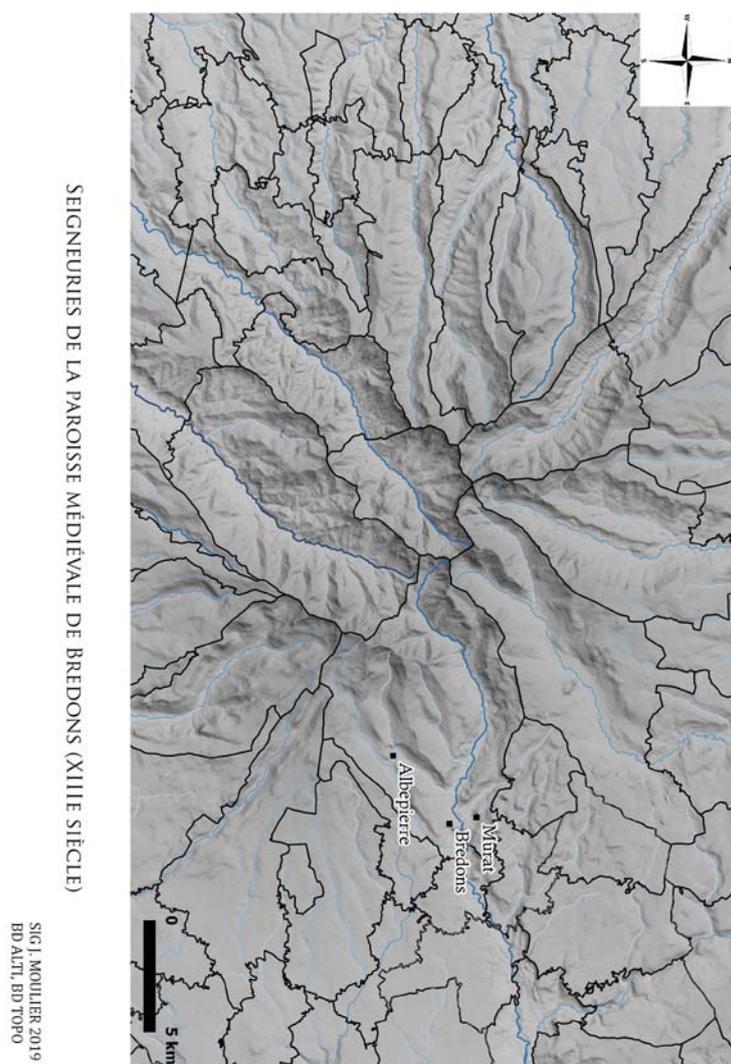


Fig. 4 — Seigneuries de la paroisse de Bredons
Cartographie J. Moulier

seigneurie foncière²⁵. Pour les habitants de la vicomté de Murat, cet enchevêtrement de droits seigneuriaux, classique en Haute-Auvergne, n'est pas sans créer des situations complexes : ils doivent le guet au seigneur d'Albepierre, mais c'est le vicomte de Murat qu'ils doivent assister lors du service d'ost. Les redevances sont à payer au prieur de Bredons, mais c'est bien dans les forêts du seigneur d'Albepierre qu'ils peuvent prélever du bois pour se chauffer. Ils doivent se rendre au four et au moulin du prieur, mais c'est au marché de Murat qu'ils pourront écouler le surplus ou faire les achats. Enfin, c'est dans l'église Saint-Pierre de Bredons qu'ils assistent à la messe et qu'ils font enterrer leurs proches. Les prieurés ruraux font donc pleinement partie du paysage seigneurial local. Plus que de formes de concurrence, il faudrait parler ici de complémentarité entre centres, ce qui ne manque pas, cependant, de compliquer les situations quotidiennes pour les habitants²⁶.

Le prieur perçoit donc comme revenus les fruits de son domaine : cens, revenus de son droit de justice, mais aussi la dîme qu'il perçoit sur les membres de la paroisse. Le terrier de Ségur et la liève de Bredons nous donnent un aperçu de ce type de seigneurie rurale, mais dans la grande majorité des cas, la nature du domaine prieural reste floue, car la documentation est indigente, en raison du manque de textes de donation.

Seigneurie priorale, gestion des ressources et organisation des campagnes

Ces seigneuries priorales s'inscrivent dans le système économique pastoral tout autant que les seigneuries laïques. En effet, les Monts du Cantal se caractérisent depuis le XIII^e siècle par une activité agropastorale intense : les prairies situées en altitude appelées « montagnes », accueillent l'été les troupeaux de vaches et les bergers. La production laitière est transformée en fromages, dit « fourme », ou « gléo », qui sont ensuite écoulés localement ou sur des marchés plus importants, comme Toulouse, Conques ou sur les foires de Champagne²⁷. La possession de ces terres engendre des revenus importants et permet une certaine promotion sociale pour une partie de la société rurale. Les contentieux sont très nombreux au sujet de la délimitation de ces montagnes, de leur gestion ou de leur possession. Des pâturages de moins bonne qualité, appelés « communs », engendrent également de nombreuses tensions entre seigneurs et communautés rurales. En 1265, un litige oppose

25. Michel ROUCHE, « Un cas de double seigneurie : Albepierre-Bredons », Collectif, *Actes du 117^e congrès national des sociétés savantes, Clermont-Ferrand, 1992, Seigneurs et seigneuries au Moyen Âge*, Paris, Éditions du C.T.H.S., 1993, p. 63.

26. Les travaux de Bruno Phalip ont bien montré le caractère, spécifique à la Haute-Auvergne, du contexte seigneurial très enchevêtré, morcelé et complexe. Les phénomènes de coseigneurie engendrent ce qu'il appelle « le désordre féodal », voir la conclusion de B. PHALIP, *Seigneurs et bâtisseurs... op.cit.*

27. Wigbolt THJMS, « Le mystère du fromage de Gléo », *Revue d'Auvergne*, 1987, p. 243.

le vicomte de Murat et le prieur de Saint-Martin-sous-Vigouroux²⁸ au sujet des dîmes de la paroisse. La sentence arbitrale conclut que le prieur de Saint-Martin aura le droit de percevoir les dîmes sur chaque cabane aménagée²⁹. Ces « cabanes » sont des petites constructions aménagées dans les montagnes pour abriter les hommes et la production lors de la saison estivale. D'une manière plus générale, le monde des gens d'Église s'investit beaucoup dans l'économie des estives : une communauté de prêtres, par exemple celle de Thiézac, possède au XVI^e siècle de nombreuses montagnes³⁰. Les prieurs puis les évêques de Saint-Flour, quant à eux, possèdent aussi des montagnes, mais en Aubrac et non dans les Monts du Cantal. Le cas de la grange cistercienne de Graule est exemplaire, car il s'agit d'une implantation au cœur des estives, dans le but précis d'une production fromagère et ce cas mériterait une communication à part entière³¹.

Conclusion

Ces réseaux de prieurés et prieurés-cure forment une occupation monastique particulièrement adaptée à cet espace de moyenne montagne. Dans ces villages paroissiaux de vallées, écartés des grands centres urbains, la présence de ces petites structures fonctionne comme autant de relais spirituels pour les populations. Les quelques exemples de transferts de sièges paroissiaux vers des prieurés montrent bien tous les enjeux entourant ce maillage qui se superpose à la carte du peuplement dès le IX^e siècle. Tantôt attractifs, tantôt répulsifs lorsque les fidèles refusent cette polarité forcée, ces prieurés et prieurés-cure proposent un encadrement religieux complémentaire ou concurrentiel de l'encadrement paroissial. L'étude des maigres sources, pièces de procès ou règlements de litiges, terriers et lièves, missives, permet seulement de saisir les contours d'une réalité religieuse pourtant omniprésente dans le quotidien des hommes de Haute-Auvergne. L'absence totale de documents de type cartulaires, donations, état des comptes est un vrai manque pour mieux comprendre le fonctionnement et l'action concrète de ces petits prieurés paroissiaux en montagne. Faut-il de là parler d'une organisation propre aux espaces de montagne ? Comme tout seigneur et gestionnaire d'une communauté, notamment fiscale, les prieurs sont des acteurs du système pastoral. Le cas des

28. Commune Saint-Martin-sous-Vigouroux, canton et arrondissement de Saint-Flour.

29. Pierre-François FOURNIER et Gabriel FOURNIER, *La vie pastorale dans les montagnes du centre de la France : Recherches historiques et archéologiques*, Clermont-Ferrand, Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, 1983, p. 298.

30. AD Cantal, 13 G 143 (1535).

31. Dossier traité par Adolphe de ROCHEMONTEIX puis Emma BOUVARD, synthèse et reprise des sources dans Joséphine MOULIER, *Peuplement et formes d'occupation du sol dans les Monts du Cantal au bas Moyen Âge (XIII^e — début XVI^e siècle). Histoire des communautés rurales en moyenne montagne*, mémoire de master 2, Université Clermont-Auvergne, 2019.

granges cisterciennes locales, notamment celle de Graule, qui n'a pas été abordé ici, reste le meilleur exemple d'une exploitation des montagnes par une communauté religieuse. Cependant, il semble que cette organisation priorale dans cet espace faiblement peuplé est particulière. Elle s'inscrit dans la suite logique d'un maillage religieux déjà dense à l'époque mérovingienne, malgré l'altitude ou plutôt, en raison de l'altitude, comme l'a bien montré Sébastien Fray³². Elle participe également au fort encadrement religieux proposé à des populations très peu marquées par les déviances religieuses, battant en brèche l'idéal-type de montagnes comme repaire et refuge d'« hérétiques ».

32. Sébastien FRAY, *Mise en place et évolution du réseau paroissial en Haute-Auvergne occidentale... op.cit.*